

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**qui s'est tenue le vendredi 26 septembre 2025**

Objet	Convocation		Conseil municipal		
	Jour	Jour	Début	Fin	Lieu
Réunion ordinaire	Lundi 22/09/2025	Vendredi 26/09/2025	20H07	22H50	Salle de la mairie

	Bruno LAUNAY Cédric COEURET Clairette MONTAROU Damien LEBLOND Dominique BRIANT Jean BARBEREAU Ludovic LABORIE Magalie MORTEAU Marc GALL Mickaël AUGIS Pascal HAUDOUIN Solange BRIANT Yvan JARET		Présents X X X X X X X X X X X X X X	Remarques 1 2 X X 1 2 ...donnant pouvoir à X Président de séance X Secrétaire de séance X Scrutateur X	Secrétaire de Mairie Laetitia Augis X
--	---	--	---	---	---

	Atteint	Non atteint	Observations
Quorum	X		Quorum à la majorité de ses membres en exercice.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du 27 juin 2025
2. Décisions n°07 à n°11 prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations
3. Contrat assurance statutaire 2026-2029
4. Demande d'un emplacement sur le domaine public pour l'installation d'un Food truck de galettes, crêpes et gaufres – fixation de la redevance
5. Délibérations pour l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les entreprises suite à l'entrée en vigueur du dispositif France Ruralités Revitalisation « Plus »
6. Convention prestation de services enfance-jeunesse du 01/12/2025 au 30/11/2028 avec la Communauté d'Agglomération Territoires vendômois
7. Approbation ou non du rapport d'activités 2024 de la Communauté d'Agglomération Territoires vendômois
8. Mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des loyers
9. Demande de remboursement des frais d'expertise pour une mise en sécurité d'un bâtiment situé 6 rue du Pressoir – Bierge au notaire chargé de la succession
10. Contrat de service pour le nettoyage des bâtiments communaux
11. Offre d'achat de l'immeuble sis « 1 rue des Bleuets »
12. Rétablissement immédiat de l'arrêt Savigny-sur-Braye ligne TER 13-440 de Choue à Vendôme : avis du conseil municipal
13. Contrat de services téléphonie et internet
14. Devis pour le remplacement de 3 poteaux incendie
15. Devis de réparation de l'affaissement à la Châtaignière
16. Devis débouchage et curage des fossés

17. Devis de réfection de voirie place de l'Eglise
18. Devis de réparation couverture et arêtiers à la garderie
19. Adressage : devis signalétique
20. Demande de la subvention de Fonds d'Aide Communautaire aux Investissements Locaux (F.A.C.I.L.) à la Communauté d'Agglomération Territoires vendômois pour l'acquisition de la signalétique
21. Hommage à Monsieur DENIAU
22. Questions diverses/Informations

**20h07 – début du conseil municipal**

**Le conseil municipal est constitué de 09 membres présents et 11 votants.**

### **1. Approbation du procès-verbal du 27 juin 2025**

Madame le MAIRE demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal.

Question : le conseil municipal valide-t-il le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2025 ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	X	11	11	00	11	00

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 juin 2025 est approuvé.

### **2. Décision n°06 prise par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations**

- Décision n°07 De ne pas exercer le droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de l'immeuble cadastré section C n°109 de 369 m<sup>2</sup> sis « rue des Myosotis » à EPUISAY ; appartenant à Mme et M. Claude POUTHIER au prix de 500,00 €
- Décision n°08 de ne pas exercer le droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de l'immeuble cadastré sections C n° 1030, C n°1034, C n°1039, C n°1589, C n°1590 et C n°1592 d'une surface totale de 510 m<sup>2</sup> sis « 7 place de l'Eglise » à EPUISAY ; appartenant aux Consorts COLLET au prix de 88 000,00 €  
Monsieur JARET explique que l'intervention de l'Architecte des Bâtiments de France, notamment pour la toiture, n'a pas permis cette vente.
- Décision n°09 de ne pas exercer le droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de l'immeuble cadastré sections C n°134, C n°1216 et C n°1219 d'une surface totale de 2 335 m<sup>2</sup> sis « 5 rue des Jonquilles » à EPUISAY ; appartenant aux Consorts NORQUET au prix de 125 000,00 €
- Décision n°10 de ne pas exercer le droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de l'immeuble cadastré section C n°43 de 259 m<sup>2</sup> sis « 2 rue des Bleuets » à EPUISAY ; appartenant à Madame Monique DENIAU
- Décision n°11 de ne pas exercer le droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de l'immeuble cadastré sections AD n°55 et AD n°56 d'une surface totale de 2 256 m<sup>2</sup> sis « 1 rue du Puits » à EPUISAY ; appartenant à Monsieur Florian LEMEUX au prix de 151 000,00 €

### **3. Contrat assurance statutaire 2026-2029**

La secrétaire de mairie explique que l'assurance statutaire du personnel qui sert à être rembourser lorsque les agents sont en arrêt de travail. Le contrat s'arrête au 31 décembre 2025. Le Centre de Gestion de Loir-et-Cher a proposé aux communes de participer à un regroupement de contrat. En amont, une consultation a été faite et la CNP Assurance a été retenue dont nous avons reçu les taux.

Entreprise		Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL	Décès CNRACL	Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public
CNP Assurances (Contrat groupe Centre de Gestion)	Cotisations	6,19 %		1,50 %
	Frais de gestion	0,34 %		0,06 %
CIGAC (Groupama)	Cotisations	6,47 % (dont décès 0,28 %)		1,79 %
		Pas de frais de gestion		

Question : quel prestataire choisissez-vous ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Groupama	CNP
Vote	X	11	11	00	10	01

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit le prestataire Groupama.

#### 4. Demande d'un emplacement sur le domaine public pour l'installation d'un Food truck de galettes, crêpes et gaufres – fixation de la redevance

Madame le MAIRE explique que ce Food truck était présent le 13 juillet. Il souhaite s'installer le mercredi de 16h à 21h toutes les 2 semaines.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT dit qu'on ne va pas interdire les gens de travailler.

Question : le conseil municipal approuve-t-il cette demande ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	X	11	10	01	10	00

Après en avoir délibéré, cette demande est adoptée.

Question : êtes-vous d'accord pour fixer la redevance à 20 € TTC par mois ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	X	11	11	00	11	00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à 20 € TTC par mois la redevance.

#### 5. Délibérations pour l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les entreprises suite à l'entrée en vigueur du dispositif France Ruralités Revitalisation « Plus »

Monsieur JARET demande si cela remplace la Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

La secrétaire de mairie répond oui.

Monsieur BRIANT explique que cette démarche exonère pendant 5 ans les entreprises.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT ajoute qu'il ne faudrait pas que les entreprises partent après les 5 ans.

Monsieur BRIANT rajoute que les associations peuvent bénéficier d'aides supplémentaires.

Question : le conseil municipal exonère-t-il les entreprises nouvellement créées ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	X	11	10	01	10	00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'exonérer les entreprises nouvellement créées pendant 5 ans.

Monsieur BRIANT rajoute que la CATV exonère les entreprises de la CFE.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT explique que toute la vallée du Loir n'est pas concernnée.

## **6. Convention prestation de services enfance-jeunesse du 01/12/2025 au 30/11/2028 avec la Communauté d'Agglomération Territoires vendômois**

Madame le MAIRE explique que la convention de prestation de service enfance jeunesse entre la commune d'Epuisay et la CATV arrive à expiration au 30 novembre 2025. Il faut la renouveler pour 3 ans.

Question : le conseil municipal est-il d'accord avec cette convention ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	X	11	11	00	11	00

Après en avoir délibéré, cette convention est adoptée.

## **7. Approbation ou non du rapport d'activités 2024 de la Communauté d'Agglomération Territoires vendômois**

Madame le MAIRE demande si tous les conseillers ont reçu le rapport.

Monsieur JARET dit qu'il y a beaucoup de photos.

Monsieur LABORIE rajoute qu'il est très beau.

Question : approuvez-vous le rapport d'activités ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	X	11	09	02	08	01

Après en avoir délibéré, le rapport d'activités 2024 de la CATV est approuvé.

## **8. Mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des loyers**

Madame le MAIRE explique qu'un locataire a demandé de payer par prélèvement automatique.

Le conseil municipal approuve cette solution est plus simple.

Question : acceptez-vous la mise en place du prélèvement automatique ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	X	11	11	00	11	00

Après en avoir délibéré, le prélèvement automatique est accepté comme moyen de paiement.

## **9. Demande de remboursement des frais d'expertise pour une mise en sécurité d'un bâtiment situé 6 rue du Pressoir – Bierge au notaire chargé de la succession**

Madame le MAIRE explique le bâtiment est en mauvais état et les riverains se sont plaints.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT explique que la succession n'est pas réglée depuis plusieurs années.

Question : êtes-vous d'accord pour demander le remboursement ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	X	11	11	00	11	00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de demander le remboursement.

#### **10. Contrat de service pour le nettoyage des bâtiments communaux**

Madame le MAIRE explique que nous n'avons pas reçu de devis. L'adjoint technique en charge de l'entretien des bâtiments sera en arrêt pendant plusieurs mois.

Point non voté

#### **11. Offre d'achat de l'immeuble sis « 1 rue des Bleuets »**

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT explique que c'est une vente spontanée.

Madame le MAIRE ajoute que l'acquéreur propose 5 700 €. Deux visites ont eu lieues.

Monsieur BRIANT explique que cette maison a été achetée sur saisie à ce prix-là.

Monsieur JARET dit qu'elle sait légèrement détériorée depuis. Mais demande ce que l'on veut en faire.

Madame le MAIRE rajoute que l'acquéreur souhaite acheter le garage lié à la maison en face.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT demande les motivations de l'acquéreur.

Madame le MAIRE répond que sa sœur habite Epuisay.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT ajoute que les acheteurs ne se bousculent pas.

Question : le conseil municipal accepte-t-il cette offre ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	X	11	11	00	11	00

Après en avoir délibéré, cette offre est adoptée.

Monsieur BRIANT dit qu'il faut préciser à l'acquéreur que la maison est située dans le périmètre de l'ABF.

#### **12. Rétablissement immédiat de l'arrêt Savigny-sur-Braye ligne TER 13-440 de Choue à Vendôme : avis du conseil municipal**

Monsieur JARET explique que la navette de la gare TGV ne passe plus à Savigny. Si on laisse passer cela, la prochaine fois c'est nous. Il faut être solidaire vis-à-vis de nos voisins. L'abonnement au transport a failli être multiplié par 12.

Question : est-ce que la commune d'Epuisay soutient la commune de Savigny ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	non
Vote	X	11	11	00	11	00

Après en avoir délibéré, la commune d'Epuisay soutient la commune de Savigny.

#### **13. Contrat de services téléphonie et internet**

La secrétaire de mairie explique que 2 offres ont été reçues : une offre d'Orange pour le passage de la fibre et CONNECT SERVICE pour une prestation d'assistance, de location de téléphone et la fibre.

Question : quel prestataire choisissez-vous ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	ORANGE	CONNECT SERVICES
Vote	X	11	11	00	11	00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a choisi le contrat d'Orange.

#### 14. Devis pour le remplacement de 3 poteaux incendie

Madame le MAIRE explique qu'on a un seul devis émanant de SUEZ.

Monsieur BRIANT explique qu'une année sur deux, le contrôle est effectué par SUEZ et l'autre année par les pompiers. Il faut demander la subvention FACIL pour une année et l'année d'après, demander la subvention pour la signalétique.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT dit qu'il faut faire jouer la concurrence.

Point non voté.

#### 15. Devis de réparation de l'affaissement à la Châtaignière

Monsieur JARET, concerné par ce point, sort de la salle.

Monsieur LAUNAY, concerné par ce point, Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT ne vote pas en son nom.

Le conseil municipal est constitué de 08 membres présents et 08 votants.

Madame le MAIRE explique que 2 devis ont été reçus. La société COLAS fait plus de travail que la société EUROVIA. Elle se demande si cela est nécessaire d'en faire autant. La société COLAS change les bus.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT pense que c'est une dépense inutile.

Monsieur LEBLOND rajoute que les bus sont pas casées, il n'y a pas d'intérêt de les changer.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT donne les tarifs pour les mêmes travaux :

- COLAS 9 706,90 € HT
- EUROVIA 8 330,00 € HT

Il rajoute que l'étude nous a coûté relativement cher.

Question : quelle entreprise choisissez-vous ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	COLAS	EUROVIA
Vote	X	08	08	00	00	08

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit l'entreprise EUROVIA pour la réparation de l'affaissement à la Châtaignière.

Retour dans la salle de Monsieur JARET.

Le conseil municipal est constitué de 09 membres présents et 11 votants.

#### 16. Devis débennage et curage des fossés

Madame le MAIRE explique qu'elle attend 1 autre devis.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT explique que les prix sont diamétralement opposés.

Point non voté.

#### 17. Devis de réfection de voirie place de l'Eglise

Monsieur JARET et Monsieur LEBLOND, concernés par ce point, sortent de la salle.

Monsieur LAUNAY, concerné par ce point, Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT ne vote pas en son nom.

Le conseil municipal est constitué de 07 membres présents et 07 votants.

Madame le MAIRE explique que les prix sont différents selon l'épaisseur d'enrobé et la surface.

Monsieur COEURET explique que les camions passent tous dessus.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT ajoute que, dans la foulée, il faudrait rajouter des plots pour éviter aux poids lourds de faire le tour de l'église.

Madame le MAIRE rajoute que la réfection de la bande STOP n'a pas besoin obligatoirement d'être refaite. Les employés communaux peuvent le faire.

Monsieur BRIANT aurait regroupé tous les travaux de voirie dans un programme. Ce programme pourra être présenté pour demander la subvention DSR. Il faudrait le faire avant la fin d'année, sinon on perd la DSR 2025. L'Agence Technique Départementale va faire un devis.

Monsieur COEURET rajoute qu'il faudrait mettre l'aménagement des plots avec.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT propose de mettre la demande de subvention à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Point non voté.

**Retour dans la salle de Monsieur JARET et de Monsieur LEBLOND.**

**Le conseil municipal est constitué de 09 membres présents et 11 votants.**

#### **18. Devis de réparation couverture et arêtiers à la garderie**

Madame le MAIRE explique que la toiture à 4 pans avec des arêtes. Trois devis ont été reçus :

- BOUILLO : 2 552,66 € TTC
- BRETE-GAUTIER : 2 352,00 € TTC
- VIVRE ECO : 4 106,95 € TTC

Monsieur JARET explique que les devis ne sont pas comparables car l'entreprise VIVRE ECO utilise un échafaudage, alors que les autres utilisent un télescopique.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT rajoute que celui qui travaille avec l'échafaudage est donc plus cher.

Monsieur BRIANT dit que le principal est que le travail soit fait.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT rajoute que se sont trois entreprises sérieuses.

Question : quelle entreprise choisissez-vous ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	BOUILLO	BRETTE GAUTIER	VIVRE ECO
Vote	X	11	11	00	05	06	00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit l'entreprise BRETE GAUTIER pour la réparation de la couverture et arêtiers de la garderie.

#### **19. Adressage : devis signalétique**

Monsieur BRIANT explique le tableau de comparaison qu'il a fait (en annexe 1).

Monsieur LEBLOND dit qu'il faudra que les panneaux soient mis au bon endroit.

Madame le MAIRE répond qu'il faudra faire un plan bien précis.

Question : quelle entreprise choisissez-vous ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	SIGNALETIQUE VENDOMOISE	MAVASA	DIRECT SIGNALETIQUE
Vote	X	11	11	00	11	00	00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit l'entreprise SIGNALETIQUE VENDOMOISE pour l'acquisition de panneaux de signalétique.

Monsieur BRIANT rajoute qu'il faut faire diminuer la hauteur des poteaux.

**20. Demande de la subvention de Fonds d'Aide Communautaire aux Investissements Locaux (F.A.C.I.L.) à la Communauté d'Agglomération Territoires vendômois pour l'acquisition de la signalétique**

Question : êtes-vous d'accord pour demander la subvention ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	OUI	NON
Vote	X	11	11	00	11	00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est d'accord pour demander la subvention.

**21. Hommage à Monsieur DENIAU**

Messieurs COURET, LEBLOND et AUGIS ont travaillé dessus. Ils ont demandé 3 devis mais 2 ont été reçus.

Monsieur LEBLOND a vu avec Madame DENIAU pour l'endroit. Elle souhaite un panneau au pied de l'éolienne Bolée. Il y a différents styles de panneaux.

Monsieur BRIANT explique qu'il faut demander l'accord à l'Architecte des Bâtiments de France pour cette pose car l'éolienne est classée.

Monsieur LEBLOND explique que le panneau le moins cher n'a pas de pied mais les employés communaux peuvent le faire.

Monsieur COURET ajoute que c'est un clin d'œil aux éoliennes.

Madame le MAIRE propose de voter pour un devis puis pour l'emplacement après.

Question : quelle entreprise choisissez-vous ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	NON	NANTES GRAVURE	ART STYL
Vote	X	11	09	02	09	00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit l'entreprise NANTES GRAVURE pour l'acquisition d'une plaque en hommage à Monsieur DENIAU.

Monsieur LEBLOND montre l'inscription (annexe 2). Il a demandé un bon à tirer mais ne l'a pas reçu.

Madame la 2<sup>ème</sup> ADJOINTE trouve l'inscription pas assez complète.

Question : êtes-vous d'accord avec l'inscription proposée ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	NUL	OUI	NON
Vote	X	11	10	01	07	03

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est d'accord avec l'inscription proposée.

Monsieur BRIANT explique que Monsieur DENIAU peut avoir la médaille de reconnaissance et maire d'honneur. La demande peut être faite, soit au niveau du conseil, soit entre conseillers qui ont travaillé avec lui. Il faut un officiel pour la délivrer.

Question : êtes-vous d'accord pour que la commune fasse une demande de médaille dans l'ordre national du Mérite et en qualité de maire honoraire à titre posthume ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	OUI	NON
Vote	X	11	11	00	05	06

Après en avoir délibéré, le conseil municipal n'est pas d'accord pour que la commune fasse les demandes.

## 22. Questions diverses/Informations

### Points évoqués par Madame le MAIRE

#### a) Urbanisme

Madame le MAIRE a donné son accord pour 2 permis de construire au lotissement le Tertre.

Elle a aussi signé pour l'installation d'un mât de mesure du vent.

Monsieur BRIANT explique que le service instructeur a accepté selon le règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur JARET explique que cela reste des mesures.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT ajoute que c'est subjectif.

#### b) Repas du 11 novembre

Madame le MAIRE donne le programme du 11 novembre 2025 :

11 h 00 Office religieux à SARGÉ-SUR-BRAYE

12 h 00 Rassemblement Place de la Mairie à ÉPUISAY

Cérémonie au Monument aux Morts avec dépôt de gerbes et discours.

Un vin d'honneur sera ensuite servi à la Salle du Lavoir.

13 h 15 Banquet à la salle polyvalente d'Epuisay

Madame la 2<sup>ème</sup> ADJOINTE explique qu'il ne faut pas refaire le repas de l'année dernière. Il faut faire mieux.

Madame le MAIRE souhaite aller voir le restaurateur à plusieurs.

#### c) Elections

Madame le MAIRE donne les dates des élections municipales : les dimanches 15 et 22 mars 2026.

#### d) 13 juillet

Madame le MAIRE donne le résultat financier de la soirée :

	Dépenses		Recettes
<i>BUVETTE</i>			
Boulangerie Savigny	baguettes	7.00 €	Vente de boissons
Super U		1 149.99 €	(espèce + chèque)
Super U		- 38.85 €	
Super U		- 835.71 €	
	TOTAL	282.43 €	TOTAL 522.00 €
<b>Résultat</b>		<b>239.57 €</b>	

<i>FEU D'ARTIFICE</i>			
Feu d'artifice		2 300.00 €	- €
Retraite aux flambeaux		205.57 €	
SACEM		124.05 €	
	TOTAL	2 629.62 €	TOTAL - €
<b>Résultat</b>		<b>- 2 629.62 €</b>	

**Résultat de la soirée - 2 390.05 €**

Monsieur COEURET remercie les personnes du conseil municipal présentes. La secrétaire de mairie a du faire le bar toute la soirée. Ce n'est pourtant pas grand-chose de mettre des chaises dans l'après-midi. Madame la 2<sup>ème</sup> ADJOINTE ajoute que les gens étaient contents. Madame le MAIRE rajoute que le feu d'artifice était très bien.

### Points évoqués par Monsieur COEURET

#### e) Gens du voyage

Monsieur COEURET explique que la journée de découverte du foot + l'assemblée générale + le barbecue a posé beaucoup de questions. Il remercie la mairie pour avoir déplacer les gens du voyage. Madame le MAIRE dit que c'est normal que les associations de la commune soient prioritaires. Madame la 2<sup>ème</sup> ADJOINTE explique qu'elle a accepté de les recevoir sur son champ. Monsieur COEURET remercie une nouvelle fois.

#### f) Transfert des excédents eau et assainissement

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT explique qu'avec Madame le MAIRE et Monsieur BRIANT, ils ont rencontré Monsieur BRILLARD. Les bases ont été posées. Madame le MAIRE ajoute qu'ils ont été écoutés. Elle remercie Monsieur BRIANT pour la préparation. Monsieur JARET rajoute qu'il fallait renouer le dialogue. Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT explique que si la commune doit rembourser, cela serait en plusieurs fois.

### Point évoqué par Monsieur LABORIE

#### g) Voirie aux Champs

Monsieur LABORIE a été contacté par un habitant des Champs pour refaire le chemin d'accès. Madame le MAIRE explique qu'il y a plusieurs routes à refaire, tout ne sera pas fait en même temps. Madame la 2<sup>ème</sup> ADJOINTE expose qu'avant de refaire le goudron, il faut refaire les fossés, débarrasser et mettre des buses pour évacuer l'eau. Madame le MAIRE ajoute qu'il y a le même problème au Petit Theuret. Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT rajoute que les gens ont acheté en connaissance de cause. Madame le MAIRE conclue qu'il y a encore du travail.

### Point évoqué par Madame la 2<sup>ème</sup> ADJOINTE

#### h) Réunion de femmes élues

Madame la 2<sup>ème</sup> ADJOINTE a participé à une réunion de femmes élues organisée par l'Association des Maires de Loir-et-Cher en présence de l'ancienne ministre de la santé en 2019, Madame Agnès BUZYN.

### Point évoqué par Monsieur BRIANT

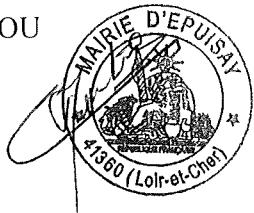
#### i) Prochain conseil municipal : vendredi 07 novembre 2025

### Parole au public

- j) Un administré explique que pour faire des économies sur l'adressage, des poteaux sont en parfait état. Monsieur LEBLOND explique que le bilan a été fait.
- k) Un administré demande si le mât installé route de Fortan est une suite de l'ancien projet. Madame le MAIRE répond que l'ancien projet est aboli mais pour la suite on ne sait pas. Monsieur BRIANT explique que les porteurs de projet peuvent mettre des éoliennes plus grandes car le plafond aérien a été relevé.
- l) Un administré explique que Monsieur LEFEVRE, porteur du projet de la centrale à enrobé, a été débouté de sa demande. Madame la 2<sup>ème</sup> ADJOINTE ajoute qu'il a le droit de faire plusieurs demandes.

**22H50 – fin officiel du conseil municipal**

Le Maire,  
Clairette MONTAROU



Le secrétaire de séance,  
Damien LEBLOND

*Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des délibérations et des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux.*

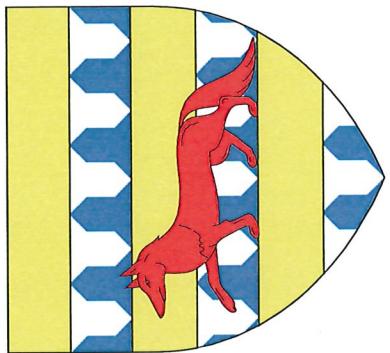
*L'accès aux documents administratifs s'exerce, au choix du demandeur et dans la limite des possibilités techniques de l'administration :*

- 1° Par consultation gratuite sur place, sauf si la préservation du document ne le permet pas ;*
- 2° Sous réserve que la reproduction ne nuise pas à la conservation du document, par la délivrance d'une copie sur un support identique à celui utilisé par l'administration ou compatible avec celui-ci et aux frais du demandeur, sans que ces frais puissent excéder le coût de cette reproduction, dans des conditions prévues par décret ;*
- 3° Par courrier électronique et sans frais lorsque le document est disponible sous forme électronique ; demande faite sur l'adresse : [mairie.epuisay@wanadoo.fr](mailto:mairie.epuisay@wanadoo.fr) ;*
- 4° Par publication des informations en ligne (page Facebook et application IntraMuros de la commune d'Epuisay), à moins que les documents ne soient communicables qu'à l'intéressé en application de l'article L. 311-6.*

## COMPARATIF SIGNALETIQUE

	demandé	Signalétique Vendomoise	MAVASA	Direct Signalétique
nombre direction	33			
nombre lieu-dit	4			
nombre de support	99	<b>80*40*2500</b>	<b>80*40*2000</b>	<b>80*40*2000 et 2500</b>
nombre plaques	65	<b>manque poteaux</b>	<b>450*250</b>	<b>450*250</b>
nombre numéro	180			
sans issu	1	<b>non chiffré</b>	0	1
devise fourniture HT				
poteaux manquants		5 539,00 €	6 168,70 €	9 516,31 €
voie sans issu		1 982,50 €		
devise fourniture corrigé HT				
pose HT		<b>prix MAVASA</b>	<b>pas d'offre</b>	<b>pas d'offre</b>
TOTAL HT		7 570,30 €	6 168,70 €	9 516,31 €
TVA		1 750,00 €		
TOTAL TTC			7 402,44 €	11 419,57 €
voies sans issu		48,80 €		
devise fourniture corrigé HT				
pose HT				
TOTAL HT		9 320,30 €	6 168,70 €	9 516,31 €
TVA		1 864,06 €	1 233,74 €	1 903,26 €
TOTAL TTC		11 184,36 €		

## Annexe 1



A la mémoire de

**Monsieur DENIAU Michel**

Conseiller - Adjoint élu 36 ans

Maire de 2001 - 2025

*pour son dévouement à la commune d'Epuisay*